



***Stratégie québécoise sur la diversité biologique :
une avancée pour le maintien de l'intégrité
biologique du territoire***

Mémoire présenté par :

Vivre en Ville

Conseil régional de l'environnement - Capitale nationale

Association Forestière Québec Métropolitain

5 Avril 2002

TABLE DES MATIÈRES

<u>Préambule</u>	3
<u>Démarche pour la rédaction du mémoire et suivi</u>	3
<u>Rédaction</u>	3
<u>Chapitre 3 : La biodiversité québécoise et les principaux facteurs de changement</u>	4
<u>Chapitre 4 et chapitre 5 : Orientations stratégiques, axes d'intervention et objectifs; indicateurs de résultat et de suivi de la biodiversité</u>	5
<u>1- Sauvegarde du patrimoine naturel</u>	5
<u>Aires protégées</u>	5
<u>Espèces menacées ou vulnérables</u>	5
<u>2- De la planification sectorielle aux interventions intégrées sur le territoire</u>	6
<u>Activités liées à l'énergie</u>	6
<u>Activités fauniques</u>	7
<u>Activités forestières</u>	7
<u>Activités de transport</u>	11
<u>Changements climatiques</u>	12
<u>Gestion de l'eau</u>	12
<u>Chapitre 6 : La mise en œuvre de la stratégie 2002-2007 et le suivi annuel du plan d'action</u>	13
<u>Conclusion</u>	14

Préambule

D'entrée de jeu, nous tenons à féliciter le Gouvernement du Québec pour son initiative de consulter la population sur le projet Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2002-2007. L'implication de la population à l'élaboration d'une stratégie de développement durable et de préservation de la biodiversité est en effet intimement liée à sa réussite.

En ce sens, les organismes signataires du présent mémoire ont joint leurs efforts pour apporter quelques commentaires et recommandations tout en tentant de demeurer succincts. Nous souhaitons ainsi prendre part à la préservation de la diversité biologique au Québec et contribuer à un développement plus durable de nos collectivités.

Démarche pour la rédaction du mémoire et suivi

Trois organismes ont participé à la rédaction du présent mémoire soit Vivre en Ville, le Conseil régional de l'environnement – Capitale nationale et l'Association Forestière Québec Métropolitain. Le présent mémoire n'a pas la prétention d'être exhaustif et de traiter tous les aspects ayant un lien avec la préservation de la diversité biologique. De même, les délais serrés ne nous permettant pas de faire une revue exhaustive de la problématique et des propositions la future Stratégie, nous avons choisi de concentrer nos efforts sur certains axes d'intervention nous préoccupant plus particulièrement :

- Les aires protégées
- Les espèces menacées ou vulnérables
- Les activités liées à l'énergie
- Les activités fauniques
- Les activités forestières
- Les activités urbaines et villageoises
- Les activités de transport
- Les changements climatiques
- La gestion de l'eau

Rédaction

Pour l'Association Forestière Québec Métropolitain

- *Valérie Malka*
- *Julie Molard*

Pour le Conseil régional de l'environnement - Capitale nationale

- *Lily-Pierre Lacerte*

Pour Vivre en Ville

- *Caroline Brodeur*
- *Stanislas Ketelers*
- *Anthony Kish*

La Convention de Rio sur la diversité biologique définit la biodiversité comme suit : «variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes». La diversité biologique est donc avant tout un concept global et intégrateur. La préoccupation est mondiale et à cet égard, requiert une concertation entre les différents acteurs.

À cet effet, la Stratégie québécoise sur la diversité biologique répond plus ou moins à nos attentes. Nous croyons en effet que les ministères et organismes gouvernementaux concernés de près ou de loin par la gestion de la diversité biologique doivent se concerter et entretenir de solides réseaux de communication entre eux, ce qui ne semble pas être le cas actuellement. Les politiques et les programmes ne doivent en aucun cas être hermétiques et sectoriels. La division de l'orientation 4.2 en axes d'intervention sectoriels illustre de façon claire la situation qui nous préoccupe.

À cet égard, nous sommes d'avis que les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux participant à la mise en œuvre de la stratégie québécoise pour le maintien de la diversité biologique doivent agir en réelle concertation et de manière intégrée sur tous les programmes, projets et politiques susceptibles d'affecter de près ou de loin la diversité biologique. Notons entre autres : les plans régionaux de développement associés aux ressources fauniques, les programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier du MRN, la stratégie québécoise sur la diversité biologique, etc.

Nous croyons également que les organismes du milieu et le public en général doivent pouvoir adresser leurs préoccupations concernant la diversité biologique à un seul interlocuteur clairement identifié et possédant tous les pouvoirs pertinents.

De façon générale, nous sommes également d'avis que la consolidation du réseau d'aires protégées est incontournable pour sauvegarder un échantillon représentatif de la diversité des espèces, de leur variabilité génétique ainsi que des écosystèmes où elles évoluent. Néanmoins, ce réseau ne confère aucun statut aux écosystèmes présents sur le reste du territoire québécois et ces derniers sont grandement utilisés, pour ne pas dire surexploités, et fortement convoités pour leurs ressources. À cet égard, nous recommandons que le maintien de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources constituent l'orientation principale pour toute planification et intervention d'activités d'exploitation de ces ressources sur le territoire et pour l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux concernés.

Afin de suivre la logique du Projet de Stratégie québécoise sur la diversité biologique, nous avons convenu d'exprimer nos commentaires et recommandations plus spécifiques en fonction des axes d'intervention présentés dans le document.

Chapitre 3 : La biodiversité québécoise et les principaux facteurs de changement

Dans la section sur les ressources forestières (p.22), nous croyons qu'il serait pertinent d'ajouter un paragraphe résumant les craintes naturelles ressenties par plusieurs acteurs du milieu forestier face au virage vers une exploitation à rendement accru de nos forêts. De même, l'octroi de territoires autrefois vierges de toute perturbation situés au nord du 52^e parallèle constitue une menace importante pour le maintien de la biodiversité.

Chapitre 4 et chapitre 5 : Orientations stratégiques, axes d'intervention et objectifs; indicateurs de résultat et de suivi de la biodiversité

1- Sauvegarde du patrimoine naturel

Aires protégées

La consolidation d'un réseau d'aires protégées constitue certainement la pierre angulaire de la sauvegarde de la diversité biologique au Québec. Actuellement, la superficie du réseau des aires protégées au Québec ne représente que 2,9 % du territoire ce qui affiche un piètre résultat par rapport au reste de la communauté internationale. Le gouvernement du Québec a pour objectif de l'augmenter à 8 % d'ici 2005.

À cet effet, nous recommandons que les trois organismes gouvernementaux concernés par la consolidation du réseau d'aires protégées, soit le ministère de l'Environnement (MENV), le ministère des Ressources naturelles (MRN) et la Société de la Faune et des Parcs (FAPAQ), établissent une véritable coopération pour l'atteinte de cet objectif et en fassent une priorité dans l'orientation de leur politique respective.

Nous aimerions par ailleurs que soit précisé le concept «*d'échantillons représentatifs de toute la diversité biologique du Québec*» et que l'indicateur soit modifié pour «*le nombre et la superficie des habitats représentatifs et viables de la diversité biologique par région naturelle*».

Espèces menacées ou vulnérables

Dans cet axe d'intervention, il n'y a que deux objectifs sur sept qui touchent la protection des plantes à statut particulier. Les plantes forment à elles seules un des cinq règnes vivants. Nous croyons qu'il serait important de leur accorder un peu plus d'importance dans cette *Stratégie*.

Nous aimerions également savoir sur quoi est basé l'objectif de protection légale de 50 autres plantes menacées ou vulnérables? Il serait opportun de préciser de quelle façon les efforts de protection seront accordés à ces 50 plantes. Celles-ci n'ont certainement pas toutes le même niveau de vulnérabilité. Auront-elles toutes le même niveau de protection?

Par ailleurs, l'objectif 4 n'aura aucun impact sur le maintien de la biodiversité. Il ne fera que déterminer huit espèces animales jugées les plus prioritaires à partir de la liste existante des 76 susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Si l'intention du ministère est d'intégrer ces huit espèces à la liste des espèces désignées menacées ou vulnérables, l'objectif devrait alors se lire : «*donner à huit espèces animales de la liste existante des 76 susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables le statut d'espèces désignées menacées ou vulnérables*».

En outre, le fait de concevoir des plans d'actions est intéressant mais il faut s'assurer de leur mise en oeuvre. De fait, l'indicateur choisi pour cet objectif ne semble pas approprié. Il devrait plutôt se définir comme suit : «*le nombre plan d'actions mis en oeuvre, plutôt que le nombre de plans d'actions publiés*». Il conviendrait également de quantifier l'objectif 6 en mentionnant pour combien d'espèces fauniques en difficulté un système de suivi sera mis en place. L'indicateur devra alors se lire : «*le pourcentage d'espèces animales en difficulté pour lesquelles un système de suivi a été instauré*». L'objectif 7 est par ailleurs fort intéressant car il assure la protection de 100 % des sites connus abritant des espèces menacées ou vulnérables en forêt publique. Cependant, nous constatons qu'il n'y a aucun objectif mentionnant la protection des

espèces à statut particulier en forêt privée. Nous croyons qu'il est important de combler ce manque.

Enfin, pour arriver à protéger ces espèces, il est essentiel de s'adresser aux MRC, car elles voient déjà à préserver des habitats par les affectations de conservation contenues dans leurs schémas d'aménagement. Nous proposons donc les ajouts suivants :

Objectif:

- Protéger, en forêt privée, des sites connus abritant des espèces menacées ou vulnérables.

Indicateur:

- Pourcentage des schémas d'aménagement des MRC intégrant des mesures de protection pour les espèces menacées ou vulnérables

Responsables :

- MRC, MENV

2- De la planification sectorielle aux interventions intégrées sur le territoire

Nous croyons que l'orientation stratégique 4.2 devrait être formulée de façon à respecter la réalité observée sur le terrain concernant la diversité biologique plutôt que les divisions de pouvoirs effectives au sein de l'appareil gouvernemental. Pour parvenir à des résultats concrets sur le terrain, il apparaît primordial que les différents axes d'intervention (activités fauniques, forestières, liées à l'énergie, ...) soient intégrés.

Il est proposé que les axes d'orientation s'appuient sur la vocation du territoire concerné. Les nouveaux axes d'intervention se liraient donc ainsi :

- Les activités en territoire à vocation forestière;
- Les activités en territoire à vocation agricole;
- Les activités en territoire à vocation industrielle;
- Les activités en territoire urbain et périurbain.

Activités liées à l'énergie

Nous avons observé un certain nombre de lacunes en ce qui a trait aux activités liées à l'énergie. Par exemple, des mesures de compensation relatives aux aménagements hydroélectriques, privés et publics devraient être adoptées de façon rétroactive et ainsi concerner les installations existantes. Les superficies conservées à des fins de compensation pourraient être proportionnelles aux bassins versants affectés.

De même, le suivi des émissions polluantes évitées par les exportations nettes d'Hydro-Québec relève d'une évaluation internationale des impacts des activités de base mais ne traduit en aucun cas les impacts locaux des activités. Le méthane devrait être ajouté à la liste des gaz ciblés comme indicateurs de résultats (NO₂, SO₂, CO₂).

En outre, les indicateurs concernant les impacts locaux des exercices des activités de base d'Hydro-Québec devraient prendre en compte la superficie des corridors de lignes haute-tension soumise à l'utilisation de phytocides, les émissions de méthane, de dioxyde d'azote, de soufre

et de carbone liées à la construction et à l'exploitation des installations et, le suivi des concentrations de méthyl-mercure dans les réservoirs.

Enfin, la conformité environnementale des activités d'exploitation énergétique de gaz et de biomasse devrait être assurée au même titre que les équipements pétroliers. Des certifications des exploitations pourraient être envisagées.

Activités fauniques

La stratégie gouvernementale prévoit la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources (GIR) pour trois réserves fauniques, trois zecs et trois pourvoies. Or, elle prévoit également que la mise en œuvre ne se fera que pour seulement trois des neuf plans. Pourquoi réaliser neuf plans de GIR et ne s'assurer de la mise en œuvre que de seulement trois de ces plans? Est-ce un projet pilote? Par ailleurs, les plans de GIR doivent intégrer l'ensemble des activités présentes sur un territoire donné. Or, il y a présence de coupes forestières dans les pourvoies, dans les zecs et dans les réserves fauniques. Les plans prévus intégreront-ils des mesures pour la préservation de la biodiversité en lien avec les coupes forestières?

Activités forestières

Nous sommes d'avis que le critère d'aménagement forestier durable des forêts du « *maintien et de l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers* » constitue un objectif d'ordre économique et qui va même à l'encontre du maintien de la biodiversité. En effet, la productivité des écosystèmes forestiers ne concerne généralement que la production de matière ligneuse et se mesure donc en m³/ha. Cependant, quel est le lien entre le nombre de m³ produits et la biodiversité? D'autant plus que, suite à une coupe forestière, le moyen le plus simple (et dommageable) d'assurer le maintien de la productivité est de procéder à une plantation d'arbres.

Par ailleurs, l'objectif 9 qui prévoit « *d'intégrer de nouvelles exigences de maintien de la biodiversité dans les PGAF* » pourrait mentionner de quelles exigences il s'agit ou à tout le moins proposer des indicateurs qui nous permettent de déduire la nature de ces exigences. Les indicateurs pourraient se définir comme suit :

- Pourcentage de la superficie forestière productive régénérée naturellement (vs. plantation);
- Pourcentage des écosystèmes forestiers exceptionnels identifiés ayant un statut de protection légale.

De même, nous sommes d'avis que l'objectif 11, à l'effet « *d'appuyer les agences forestières dans leur planification des programmes* » devrait aller plus loin que de simplement s'assurer que les PPMV soient mis à jour. Le contenu des plans devrait être regardé de façon plus critique. Par exemple est-il pertinent de subventionner des plantations d'épinette noire sur des sites riches dans le sud du Québec sous prétexte que le MRN ne met pas assez de plants d'autres essences à la disposition des Agences? Enfin, pour favoriser la protection des forêts privées, il est essentiel de porter un regard critique sur la pertinence des activités de mise en valeur subventionnées par le MRN en regard de la biodiversité avant de fixer comme indicateur que le ministère des Ressources naturelles se contente de mettre à jour ses documents (PPMV).

Activités urbaines et villageoises

Le monde s'urbanise à une vitesse impressionnante. Selon Statistique Canada, en 2001, plus de 80% des Canadiens vivaient en centre urbain. L'expansion rapide des villes augmente du même coup leurs impacts environnementaux. On ne parle plus simplement d'impacts écologiques locaux et isolés comme le smog ou la pollution des cours d'eau, mais aussi d'impacts globaux comme le réchauffement planétaire et l'épuisement des ressources naturelles et la perte de biodiversité. Les villes exercent de fortes pressions écologiques sur la planète, et celles-ci iront en augmentant si la tendance actuelle est maintenue.

Si les villes sont aujourd'hui pointées du doigt, elles seront demain déterminantes dans la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité. La réussite ou l'échec d'un réel développement durable, à l'échelle planétaire, se jouera de plus en plus dans les agglomérations. Ces problèmes environnementaux globaux commandent des actions aux niveaux local et régional et plusieurs changements sont nécessaires afin d'améliorer progressivement nos villes et villages.

Au Québec, nos villes et nos agglomérations n'échappent malheureusement pas à ce constat peu flatteur. Au contraire, le modèle d'urbanisation nord-américain contribue de manière significative à élever les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie, de ressources naturelles et d'espace. De même, ce type d'urbanisation engendre une pollution accrue des cours d'eau, la perte des boisés et des écosystèmes naturels en périphérie des agglomérations et de ce fait, une perte importante de biodiversité.

À la lumière de ces faits, nous constatons d'importantes lacunes dans l'axe d'intervention sur les activités urbaines et villageoises. Nous croyons qu'au vu de l'importance et des impacts que peuvent avoir nos agglomérations sur la biodiversité, la stratégie devrait y accorder, à cet effet, une plus grande importance.

De façon plus spécifique, nous tenons à vous apporter nos commentaires et recommandations sur quelques points. Dans un premier temps, nous croyons qu'il n'est pas tout de s'assurer du bon fonctionnement des usines de traitement des eaux usées en milieu urbain. Il faut aussi s'assurer que les eaux usées soient traitées partout en milieu villageois et rural, avant d'être rejetées au cours d'eau. À cet effet, il serait intéressant de promouvoir des techniques de traitement alternatives écologiques et moins coûteuses pour les eaux usées dans les petites communautés. À titre d'exemples, les expériences d'Arcata en Californie et de Bear River en Nouvelle-Écosse sont intéressantes.

Les marais épurateurs d'Arcata : une solution écologique pour le traitement des eaux usées.

Arcata, petite municipalité d'environ 15 000 habitants située au nord de la Californie, traite ses eaux usées d'une façon tout à fait écologique. Depuis 1986, un système de marais épurateurs de 154 acres filtre et traite les eaux usées de la municipalité avant leur rejet dans la baie Humboldt. Les marais d'Arcata sont depuis devenus un modèle international en matière de traitement écologique des eaux usées et plusieurs municipalités en Amérique du Nord et en Europe ont d'ailleurs emboîté le pas pour un traitement plus naturel de leurs rejets urbains. Outre leurs fonctions d'épuration, les marais constituent un véritable sanctuaire pour la faune. Ils abritent une très grande biodiversité, plus particulièrement en ce qui concerne la faune aviaire. Les marais

constituent en effet un refuge pour plus de 200 espèces d'oiseaux dont certaines espèces menacées telles que le faucon pèlerin ou le pélican brun de Californie.

Dans le processus d'épuration, les eaux usées sont dans un premier temps séparées des boues qui sont quant à elles séchées puis mélangées à d'autres matières organiques et enfin répandues à travers la ville sur des terrains de soccer par exemple ou encore dans les forêts environnantes. D'un autre côté, les eaux usées circulent à travers trois marais où les végétaux vont absorber les divers contaminants présents dans l'eau avant leur rejet dans la baie.

Les marais d'Arcata ont été créés de toutes pièces sur un site qui abritait alors un étang de retenue d'une ancienne scierie, un marécage canalisé, des pâturages marginaux et un site d'enfouissement sanitaire fermé. Cette intervention constitue donc une bonification écologique pour le milieu de même qu'un embellissement certain du rivage de la baie.

En plus d'être respectueux de l'environnement, les marais d'Arcata sont économiquement efficaces. Ils fonctionnent en effet à faible coût et ont fait économiser pas moins de 2 millions de dollars (US) à la ville comparativement à l'utilisation d'un système de traitement conventionnel. Enfin, les marais attirent chaque année environ 150 000 visiteurs venus admirer la faune qui s'y abrite.

Pour plus d'informations: The Arcata Marsh and Wildlife Sanctuary : http://sorrel.humboldt.edu/~ere_dept/marsh/

Bear River Solar Aquatics : Filtration des eaux usées à l'aide de plantes, de poissons et d'escargots.

La communauté de Bear River, dans le comté d'Annapolis en Nouvelle-Écosse, a développé un système de traitement des eaux usées unique au Canada et réussi du même coup à transformer un problème environnemental en une attraction touristique et écologique.

Connue localement sous le nom de «la serre», l'installation de traitement des eaux usées « *Solar Aquatics* » de Bear River utilise des menthes, des primevères, des iris, des lentilles d'eau, des saules, des escargots et des poissons pour filtrer les eaux usées de la collectivité. Auparavant, les eaux usées non traitées étaient déversées directement dans la Bear River qui elle s'écoule dans la Baie de Fundy.

Le système « *Solar Aquatics* » reproduit la capacité de filtration naturelle des terres humides. Les résidus deviennent des substances nutritives pour les plantes, les escargots et les micro-organismes qui habitent la serre. Certaines plantes absorbent également des substances toxiques. Les escargots sont par ailleurs utilisés pour nettoyer les parois transparentes des bassins afin laisser pénétrer la lumière du soleil dans l'eau et finalement, les poissons contribuent à l'oxygénation de l'eau, aidant également au contrôle des odeurs.

Le transfert de cette technologie à d'autres petites communautés est facilement envisageable du fait de la faible superficie nécessaire à son implantation, de l'absence d'odeurs et du caractère abrité de l'étang de traitement. Celui-ci n'est donc pas soumis aux fluctuations de températures. L'installation a une capacité de traitement de 15 000 gallons d'eau par jour ce qui correspond à environ 100 résidences.

La simplicité et la beauté de l'installation ont attiré des curieux du monde entier. L'an dernier, 8 000 personnes ont visité la serre.

Le projet « *Solar Aquatics* » de Bear River a déjà remporté le prix d'excellence de la Nouvelle-Écosse pour l'environnement, le Visionary Award, décerné par le Gulf of Maine Council for the Marine Environment, et enfin, un prix d'excellence nationale pour la prévention de la pollution décerné par le Conseil canadien des ministres de l'environnement.

Pour plus d'informations: Bear River Solar Aquatics Wastewater Treatment Facility : <http://www.annapoliscounty.ns.ca/solaraqu.htm>

Dans un autre ordre d'idées, le fait de promouvoir, auprès des municipalités, le développement de stratégies, de politiques ou de programmes pour verdir la ville est fort intéressant. Par ailleurs, nous croyons que le développement d'un programme incitatif pour l'aménagement de toitures végétales pourrait bien s'intégrer à cet objectif. Les avantages reliés à l'aménagement d'une toiture végétale sont nombreux surtout sur le plan écologique. Dans un premier temps, mentionnons que les toits végétaux peuvent contribuer à rétablir l'équilibre biologique dans la ville. Par un aménagement approprié de nos toitures, nous avons en fait la possibilité d'atténuer les impacts écologiques de nos pratiques de construction et de notre mode de développement urbain. Les toitures végétales peuvent offrir des îlots naturels et des habitats pour une partie de la faune urbaine, permettant ainsi de maintenir un certain niveau de biodiversité dans la ville.

De même, les toitures végétales peuvent faire partie intégrante d'un système de corridors verts afin d'établir un lien naturel entre le milieu urbain et le milieu rural ou forestier. Avec la fragmentation croissante des espaces naturels, plusieurs spécialistes prônent le maintien de la connectivité entre les milieux de façon à favoriser la migration des espèces et à maintenir la biodiversité. Les toits végétaux peuvent en partie remplir cette fonction, spécialement pour la faune aviaire.

Programme incitatif pour l'aménagement de toitures végétales – Linz, Autriche

La ville de Linz, en Autriche, est une agglomération d'approximativement 200 000 habitants, d'une superficie d'environ 96 km². Linz est dominée par un vaste parc industriel, ayant causé par le passé d'importants problèmes environnementaux, particulièrement au niveau de la dégradation de la qualité de l'air. Afin de pallier à ce problème important, plusieurs programmes ont été mis en œuvre par la municipalité, dont un programme d'incitatifs à l'aménagement de toitures végétales. Par ce programme, la ville de Linz vise à compenser pour les pertes de sol et de biodiversité, ou encore pour l'empreinte écologique du bâtiment, spécialement des les secteurs à haute densité. Les nombreux avantages écologiques, notamment les influences sur la qualité de l'air et sur le climat, de même que les effets psychologiques positifs sur les habitants ont également amené la ville vers ce virage écologique.

Aujourd'hui, la ville de Linz supporte l'implantation de toitures végétales de diverses façons, notamment par des campagnes d'information et du financement direct. En effet, la ville supporte jusqu'à 30 % des coûts pour l'aménagement de toits végétaux. Depuis 1989, la ville a financé l'aménagement de plus de 200 toitures pour un montant d'environ 60 millions de shillings autrichiens (environ 5,7 millions de dollars canadiens). On retrouve aujourd'hui plus de 400 toitures végétales à Linz, pour une superficie équivalente à environ 400 000 m². De ces 400 toitures, 24 % sont situées sur des bâtiments résidentiels, 22 % au niveau industriel, 16 % sur des bâtiments administratifs et l'équivalent sur des stationnements souterrains.

Notons qu'à l'heure actuelle, les villes de Chicago et Portland (Oregon) envisagent la mise en œuvre de tels programmes.

Le troisième objectif de cet axe d'intervention vise la réduction de l'usage des pesticides en milieu urbain. Cet objectif est tout à fait louable mais nous croyons qu'il serait approprié d'aller plus loin dans ce sens et d'en interdire l'usage à des fins esthétiques et de privilégier la lutte intégrée. Ce système consiste à allier l'emploi de diverses mesures de contrôle compatibles entre elles de façon à limiter l'usage de pesticides. Par ailleurs, l'indicateur visant le contrôle de l'atteinte de cet objectif est un peu aberrant. Le simple fait de connaître la quantité annuelle de pesticides vendus au Québec n'est pas suffisant pour déterminer si l'usage de pesticides a diminué en milieu urbain.

Enfin nous croyons qu'il serait intéressant de mettre œuvre un programme de protection des milieux d'intérêt ou sensibles en milieu urbain. Ces espaces verts supportant une grande partie de la biodiversité en milieu urbain sont trop souvent sacrifiés au profit de la croissance et de l'étalement urbain. Il est vrai que les terrains en milieu urbain sont dispendieux et qu'il est souvent plus avantageux, sur le plan économique à court terme, de les exploiter par du bâti pour en retirer des bénéfices pécuniaires. Or, ces espaces naturels contribuent grandement à l'amélioration de la qualité de vie urbaine. On se doit donc de mettre en œuvre des stratégies et des programmes efficaces pour les préserver.

Activités de transport

Les objectifs en matière de transport sont fort décevants. Les infrastructures routières fragmentent les habitats, peuvent ouvrir la voie à l'exploitation de certaines ressources augmentant ainsi la pression sur les habitats et la biodiversité et favorisent également l'étalement urbain. De plus, la pollution liée au transport contribue à la dégradation de l'environnement et ainsi, à la perturbation des habitats et des espèces. Nous sommes d'avis que l'axe d'intervention en matière de transport présente de sérieuses lacunes.

De façon plus spécifique, nous croyons que l'adoption d'un système de gestion environnementale ISO 14 001 n'est pas une mesure adéquate pour la préservation de la biodiversité. Elle n'est pas non plus convaincante de la volonté du ministère des Transports d'intégrer la préservation de l'environnement dans ses activités. Par ailleurs, on mentionne que d'ici 2007, une gestion écologique sera appliquée sur plus de 50% des dépendances vertes associées aux emprises autoroutières. Il vaudrait mieux définir en quoi consiste la gestion écologique des emprises et, selon nous, ne pas se limiter à un objectif de seulement 50%.

Enfin, l'objectif de favoriser, dans un contexte d'intermodalité, des modes de transports plus performants du point de vue environnemental est fort intéressant. Par contre, les indicateurs de

résultats ne considèrent que le volume de marchandises transportées ce qui est absurde. On ne peut affirmer favoriser des modes de transports plus performants du point de vue environnemental en omettant le transport des individus. Dans cet esprit, le développement d'un système de transport en commun efficace, tant au niveau local qu'interurbain, de même que des incitatifs pour amener la population à adopter ce mode de transport sont indispensables.

Changements climatiques

En regard de l'augmentation constante des émissions de gaz à effet de serre au Québec, l'intégration de modalités de maintien de la diversité biologique au Plan d'action québécois 2000-2002 (et aux plans qui lui succéderont) ne doit pas se limiter uniquement à des mesures volontaires et d'exemplarité. Des mesures de mitigation, de compensation pourraient être développées.

Gestion de l'eau

En matière de gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques, nous sommes également d'avis que la gestion par bassin versant est le seul mode de gestion qui soit cohérent avec la ressource et le seul qui puisse assurer une cohésion entre tous les acteurs et coordonner les diverses interventions en amont et en aval des cours d'eau. Elle responsabilise les intervenants, permet une réelle coordination de la gestion de l'eau pour l'ensemble d'un même bassin hydrographique, et prend en considération les besoins des différents usagers pour assurer la préservation, la mise en valeur et la pérennité de cette ressource. À cet égard, nous saluons l'initiative du Gouvernement du Québec de favoriser la mise en œuvre de la gestion par bassin versant.

En ce qui a trait à la conservation du littoral, des plaines inondables et des milieux humides, l'objectif est tout à fait louable. Nous aimerions cependant porter à l'attention du Gouvernement la problématique de l'érosion des berges et du ruissellement urbain. Les abords et les rives des cours d'eau, tant en milieu urbain qu'en milieu agricole, sont soumis à de fortes pressions et souvent victimes de la dégradation et de l'érosion. Ce sont pourtant des surfaces fragiles et sensibles que nous nous devons de protéger. Au fil des ans, la détérioration des rives élargit les cours d'eau au détriment des terres environnantes. Cela amène une réduction de la vitesse du courant d'eau et du mouvement des sédiments entraînant ainsi une sédimentation accrue au fond du lit. L'érosion des rives peut également causer l'engorgement de drains, des dommages aux habitats fauniques et l'augmentation des coûts reliés à l'entretien de certains cours d'eau.

En milieu urbain, la lutte contre l'érosion des berges passe le plus souvent par l'enrochement ou le bétonnage des rives. Si le problème d'érosion s'en trouve atténué ou éliminé, les dommages sur les écosystèmes aquatiques s'avèrent très importants. Il existe pourtant plusieurs techniques de stabilisation des berges qui utilisent des végétaux et qui sont donc plus en harmonie avec le milieu naturel. Un couvert végétal protège le sol, et prévient l'accumulation de matière organique dans les cours d'eau. Le maintien d'une lisière arbustive ou boisée près des cours d'eau est très important pour la faune et la préservation de la qualité de l'eau. La végétation prévient l'érosion des berges et permet également de filtrer les eaux de ruissellement. De même, elle maintient la qualité des habitats aquatiques en régularisant la température de l'eau. La conservation des bandes riveraines permet donc une diversification de la faune terrestre, ainsi qu'une protection des sols, de l'eau et de la faune aquatique.

Par ailleurs, la gestion des eaux de pluie et de ruissellement n'est pas chose simple. Si, a priori, l'eau de pluie peut sembler inoffensive, il en est tout autrement lorsqu'elle s'écoule le long des routes ou dans les réseaux d'égouts pluviaux. L'écoulement des eaux pluviales est en fait une

importante cause de la pollution des cours d'eau. Plus elle circule en surface, plus elle ramasse de sédiments et de contaminants qui aboutissent, en bout de course, dans le milieu récepteur. Ces particules altèrent la qualité de l'eau, nuisent à la faune et dégradent les écosystèmes aquatiques, portant ainsi atteinte à la biodiversité. Nous sommes donc d'avis que l'adoption de mesures visant à contrer ce phénomène devrait faire partie intégrante de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique.

Chapitre 6 : La mise en œuvre de la stratégie 2002-2007 et le suivi annuel du plan d'action

À la lumière des faits énoncés plus haut, nous sommes d'avis qu'il importe d'adopter des moyens logiques et efficaces pour assurer la mise en œuvre de la présente Stratégie, en dotant le Comité interministériel sur le développement durable de moyens similaires à ceux développés sur le plan international par la Convention sur la Diversité Biologique. Pour ce faire, il est essentiel que le CIDD soit un organisme indépendant du ministère de l'Environnement et que des pouvoirs réels lui soient confiés. Son mandat pourrait inclure les éléments suivants :

- Suivi de la stratégie québécoise sur la diversité biologique;
- Coordination des réunions des comités sectoriels pour chaque axe d'orientation (territoire à vocation agricole, forestière, industrielle, ...);
- Élaboration et diffusion des rapports annuels critiques pour chaque axe d'orientation.

Conclusion

Malgré les lacunes observées dans le Projet de Stratégie québécoise sur la diversité biologique, nous croyons que celle-ci constitue une avancée pour le maintien de l'intégrité biologique de notre territoire. Par ailleurs, nous sommes d'avis que les recommandations et commentaires émis dans le présent mémoire peuvent bonifier grandement la Stratégie et même le Plan d'action et à cet égard, souhaitons leur intégration dans la vision et les projets gouvernementaux.